



Délit de solidarité : qu'en disent les psychologues ?

Nicolas Baumard est chercheur à l'*Institute of Cognitive and Evolutionary Anthropology*, à l'Université d'Oxford.

Dan Sperber est Directeur de recherche à l'Institut Jean Nicod, École des hautes études en sciences sociales et École normale supérieure à Paris.

Grâce au film *Welcome* de Philippe Lioret racontant l'histoire d'un maître nageur de Calais (joué par Vincent Lindon) qui encourt des poursuites pour être venu en aide à un jeune réfugié kurde, le public français a pris conscience qu'héberger ou même seulement nourrir un étranger en situation irrégulière constitue un délit. Depuis longtemps déjà des organisations humanitaires dénonçaient ce « délit de solidarité » inscrit dans notre droit.

L'Article L622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers énonce : « Toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros ». Nul ne s'indigne à l'idée que soient sanctionnés ceux qui – passeurs, employeurs – cherchent à profiter de la détresse des immigrés clandestins. En revanche, il est choquant que puissent être punis ceux qui leur viennent en aide, mus par un simple sentiment de solidarité. Si les cas de sanctions pénales sont rares, la loi existe bien et joue un rôle manifeste d'intimidation.

L'indignation suscitée par un tel « délit de solidarité » est ressentie par un grand nombre – dont les auteurs de ce billet – comme une évidence. C'est précisément ce sentiment d'évidence qui nous intéresse ici. Pour le sociologue ou le psychologue, un tel sentiment appelle une explication. La grande majorité de ceux qui s'indignent n'est pas pour autant disposée à ouvrir les frontières. Ces personnes ne prendraient pas la défense de quelqu'un qui, par simple solidarité, aiderait des étrangers à entrer illégalement en France. Pourtant la détresse de ceux qui sont prêts à risquer tout pour venir travailler en Europe est la même que celle des clandestins qui vivent aujourd'hui parmi nous dans des conditions précaires. Ainsi, un grand nombre de nos compatriotes manifestent un sentiment de solidarité vis-à-vis de ceux qui sont déjà là, et non de ceux qui voudraient venir. N'est-ce pas incohérent ?

En éprouvant un sentiment d'indignation face au délit de solidarité, ne se donne-t-on pas bonne conscience à peu de frais ? Après tout, le spectateur de *Welcome* s'indigne en premier lieu des intimidations policières dont est victime le Français moyen

joué par Vincent Lindon avant d'éprouver sans doute quelque sympathie pour le jeune Kurde qu'on lui reproche d'aider et un mélange de compassion et de malaise vis-à-vis des sans-papiers entrevus dans le film. En fin de compte, le spectateur est conforté dans sa propre intégrité morale – pour le prix d'une place de cinéma –, mais, dans la plupart des cas, sans envisager pour autant la moindre action de solidarité effective, délictueuse ou pas.

Dans une perspective sociologique, on aurait quelques raisons de voir dans un tel souci de l'immigré clandestin par Vincent Lindon interposé un exemple de cette hypocrisie inconsciente et collective que les marxistes dénoncent sous le nom de « fausse conscience ». Mais ce diagnostic – qui confère à ceux qui le portent une position de surplomb moral un peu facile – n'explique guère comment ce mélange d'indignation et d'indifférence peut se mettre en place dans nos têtes et dans nos interactions sociales.

Un affaire de sens moral ?

La psychologie morale s'est considérablement développée ces dernières années. Peut-elle nous aider à y voir plus clair ? Pour certains psychologues, la morale humaine s'appuierait non sur un sens moral unifié, mais sur plusieurs systèmes parfois contradictoires. Selon le psychologue américain Jonathan Haidt, par exemple, la morale dérive d'un ensemble de tendances psychologiques, telles que l'empathie, le sens de la réciprocité, le dégoût, le respect de la hiérarchie ou encore la distinction entre membre du groupe et étrangers (tendances que nous partagerions dans une certaine mesure avec nos cousins les grands singes).

Diverses cultures politiques, droite conservatrice et gauche démocratique en particulier, activent inégalement ces différences dispositions. S'agissant des immigrés clandestins, la réaction légaliste et répressive des uns serait liée à leur sens plus développé de l'identité de groupe, tandis que la réaction solidaire des autres s'appuierait sur plus d'empathie et de sens de la réciprocité. Pour bon nombre d'entre nous, cependant, ces tendances coexistent, d'où une certaine incohérence. Selon Joshua Greene, professeur de psychologie à Harvard, la morale serait sous-

tendue par deux dispositions psychologiques, l'une plus primitive et plus émotionnelle, l'autre plus récente et s'appuyant sur le raisonnement. La première de ces dispositions nous pousserait sans doute à être solidaires des personnes en difficulté. La seconde, utilitariste, nous rendrait réceptifs à des arguments en faveur du respect de lois censées garantir le bien commun fût-ce au prix du malheur de certains. Ici encore, ces dispositions coexisteraient en nous, d'où nos incohérences.

De dilemme en dilemme

Une autre psychologie morale, plus unitaire, s'inspire en particulier des idées influentes du philosophe américain John Rawls sur la justice. Selon cette conception, la morale est une disposition à partager équitablement les coûts et les bénéfices des interactions sociales. Ceux qu'indigne le « délit de solidarité » ont l'intuition que, de façon inéquitable, la loi impose des coûts et refuse des bénéfices aux étrangers sans papiers et à ceux qui souhaitent leur venir en aide. L'équité n'étant pas l'égalité, ces mêmes personnes peuvent cependant estimer, à tort ou à raison, que ces étrangers n'ont ni les mêmes devoirs ni donc les mêmes droits que les résidents légaux. Il est compatible aussi avec une morale de l'équité de juger que le respect des lois contribue de façon importante voire essentielle à des rapports sociaux équitables, de sorte qu'une loi inéquitable présente un dilemme : l'appliquer ou la violer entraîne des iniquités dont il faut alors évaluer le poids relatif. Reconnaître un dilemme, ce n'est pas être incohérent, c'est être nuancé.

Cette psychologie de la morale comme exigence d'équité aide aussi à expliquer une autre intuition : nous nous sentons plus d'obligations envers une personne que nous fréquentons ou qui vit près de nous qu'envers une autre que nous ne connaissons pas et qui vit loin. Pourquoi par exemple avons-nous le sentiment que les sans-papiers dans notre pays ont un plus grand droit à notre aide que leurs compatriotes restés dans leurs pays ? Certains philosophes, notamment Peter Singer, ont dénoncé l'incohérence de telles intuitions.

On peut cependant tenter d'expliquer ces différences d'attitude en termes d'équité. Certes, les besoins des uns et des autres sont semblables mais parfois nous sommes en situation d'aider une personne à peu de frais, alors que face aux millions de personnes en détresse dans le monde, même une vie de sacrifice n'y changerait rien. C'est la conscience



Dans le film *Welcome* de Philippe Lioret (2009), Vincent Lindon joue le rôle d'un maître nageur qui vient en aide à un clandestin kurde. Il sera mis en examen pour aide à personne en situation irrégulière, pour « délit de solidarité ».

de ces différents coûts et bénéfices qui expliquerait que les mêmes malheurs ne suscitent pas les mêmes gestes solidaires.

Dans le même esprit, on comprend mieux que le délit de solidarité nous indignent et que nous trouvons immoral de ne pas aider et de renvoyer dans leurs pays des étrangers, quand bien même ils seraient entrés sur le territoire de manière irrégulière. Pourquoi les étrangers sans papiers auraient-ils plus de droits à vivre en France que leurs compatriotes restés volontairement ou involontairement chez eux ? Là encore, il s'agit de mettre en balance les intérêts en jeu. Vivant déjà parmi nous, les étrangers en situation irrégulière perdraient beaucoup plus à être rapatriés que ne perdent leurs compatriotes à ne pas venir. Il n'est donc pas incohérent que nous leur reconnaissons un droit plus grand à rester en France.

Dans une morale de l'équité, nous ne nous sentons pas obligés de donner plus que nous n'exigerions d'autrui si les positions étaient inversées. Bonne ou mauvaise, cette morale qui n'est ni tout à fait égoïste ni tout à fait altruiste n'est sans doute pas incohérente. Cependant, reconnaître plus de nuance et plus d'honnêteté dans la position de ceux qui, tout en étant indignés par le délit de solidarité, ne vont pas plus loin que cette indignation suggère en même temps que la morale est peut-être nécessaire mais certainement pas suffisante pour résoudre des problèmes qui, de par leur échelle, sont avant tout sociaux et politiques. n

Bibliographie

N. Baumard, *La morale n'est pas le social, Le point de vue de la psychologie*, in *Terrain*, vol. 48, pp. 49-72, 2007.

J. Haidt et J. Craig, *De l'unité des intuitions morales à la diversité des vertus*, in *Terrain*, vol. 48, p. 89, 2007.

J. Greene, *From neural 'is' to moral 'ought' : what are the moral implications of neuroscientific moral psychology ?*, in *Nature Neuroscience*, vol. 4, 2003.